



Mise en péril ...

L'heure est grave...

Depuis le jeudi 11 avril, les salariés de France Télévisions sont en grève illimitée pour leurs frais de mission.

Après 2 réunions de négociation pour sortir du conflit, la direction de France Télévisions a fait des propositions intéressantes aux organisations syndicales, (même si pour l'instant, elles ne figurent pas toutes sur le document écrit de levée de grève) notamment sur la souplesse de la gestion des frais de mission et sur la liberté des salariés de se nourrir et de se loger tout en couvrant leurs frais professionnels.

Alors, pourquoi cette situation de statu quo, qui coûte énormément aux salariés et à l'entreprise ?

La revendication cardinale des salariés est le maintien du forfait pour la prise en compte de leurs frais de mission.

Ce dispositif offre un gain de liberté aux Collaborateurs.

Il est autorisé réglementairement par l'Etat français pour la gestion des frais des salariés en déplacement.

Voici un extrait [du site de l'URSAF sur ce sujet](#) :

« Déplacements en métropole

Le remboursement sur la base d'allocations forfaitaires est admis.

Si l'employeur décide de verser une indemnité forfaitaire, il doit comparer le montant versé, aux limites d'exonération qui différencient les dépenses supplémentaires de repas et celles de logement et de petit déjeuner.

Ce fractionnement facilite la prise en compte des salariés qui, en situation de grand déplacement, sont logés gratuitement. Il autorise également, pour les déplacements en métropole, l'employeur à panacher les modalités de prise en charge en remboursant les frais :

- *sur la base du réel, pour le logement/petit déjeuner (par exemple),*
- *et sur la base du forfait pour les frais de repas (par exemple). »*

Les salariés et les organisations syndicales ne comprennent pas la position de la direction sur cette revendication juste et légitime.

Nous demandons à la direction d'arrêter de s'arc-bouter sur des positions dogmatiques qui, de plus, n'engendrent aucune économie.

En l'état, l'appel à la grève est donc maintenu.

Paris, 16 avril 2019